



## REGLEMENT CONCOURS PHOTOS

Dans le cadre de la quinzaine de l'image 2024, l'association Peleyre organise à Aire sur l'Adour un concours de photos amateur sur la thématique « Instants de paix dans la ville ».

### **ARTICLE 1 : Participants**

Les participants seront des photographes amateurs âgés de 12 ans à 99 ans.

### **ARTICLE 2 : Thématique**

La thématique du concours est : « Instants de paix dans la ville ».

L'objectif est de proposer deux photographies au maximum en rapport avec la thématique.

### **ARTICLE 3 : Les Photos**

Les photos seront déposées à la salle d'exposition l'Aire des arts, 4 rue Gambetta entre le 23 et le 25 septembre au format A4.

Les œuvres pourront être soit en couleur, soit en noir et blanc, au choix du participant.

### **ARTICLE 4 : Participation au concours**

La participation au concours est gratuite.

Chaque œuvre devra être adressée avec les mentions : nom, prénom, âge du photographe et adresse mail.

Chaque participant pourra fournir deux photos maximum.

### **ARTICLE 6 : Jury**

Le Jury sera composé des membres de l'association Peleyre, de représentants de la mairie et de la médiathèque pour sélectionner les trois lauréats.

Le jury délibérera le 26 septembre et les résultats seront communiqués sur le site de l'association et les réseaux sociaux. Les lauréats seront informés par mail.

### **ARTICLE 7 : droit à l'image**

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

**ARTICLE 8 : Récompenses**

Les artistes primés seront récompensés le 28 septembre, lors de la clôture de la quinzaine à la mairie d'Aire sur Adour.

Les trois premiers seront récompensés.

Les photos des gagnants serviront pour la communication et la promotion de la quinzaine de l'image de l'année suivante.